

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

5 JUILLET 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

3^e ANNÉE N° 42

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

Informations

*Budget supplémentaire de la Communauté européenne de l'énergie
atomique pour l'exercice 1960* 901/60

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL

Informations

*Budget supplémentaire de la Communauté économique européenne
pour l'exercice 1960* 909/60

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
(Euratom)

La Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique vient de publier le «Troisième Rapport général sur l'activité de la Communauté (mars 1959 - avril 1960)».

Cet ouvrage comprend 132 pages (format 15,5×23 cm) et est mis en vente au prix de frb. 40 (NF 3,90).

Les commandes peuvent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués en dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

INFORMATIONS

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE pour l'exercice 1960

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE,

vu les dispositions du traité et notamment son article 177,

vu le projet de budget supplémentaire de la Communauté pour l'exercice 1960 établi par le Conseil le 11 mai 1960 et transmis à l'Assemblée parlementaire européenne par lettre du président en date du 13 mai 1960,

vu la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne en date du 18 mai 1960,

considérant que l'Assemblée parlementaire européenne n'a proposé aucune modification au projet dont elle a été saisie,

constate que le budget supplémentaire de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1960 est arrêté comme suit:

TITRE I

Dépenses administratives

Paragraphe I

Les dépenses autorisées sont fixées pour chacune des institutions aux montants suivants:

	Dépenses supplémentaires Frb.	Dépenses initialement autorisées Frb.	Nouveaux totaux des dépenses Frb.
Section I: Assemblée parlementaire européenne	—	61.953.667	61.953.667
Section II: Conseil	—	59.597.500	59.597.500
Section III: Commission	4.000.000	300.187.500	304.187.500
Section IV: Cour de justice	—	18.908.333	18.908.333
Total	4.000.000	440.647.000	444.647.000

L'utilisation des crédits supplémentaires ne peut être effectuée que conformément à la répartition par chapitres, articles et postes figurant comme suit:

SECTION III

COMMISSION

CHAPITRE IV

Dépenses communes à plusieurs institutions

(Quote-part de la C.E.E.A.)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits supplémentaires pour l'exercice 1960	Crédits autorisés pour l'exercice 1960	Nouveau total des crédits
440		SERVICES COMMUNS AUX TROIS EXECUTIFS			
	4403	Service commun d'information	4.000.000	15.000.000	19.000.000 ⁽¹⁾

(1) Ces crédits représentent la quote-part de la C.E.E.A., soit 20 %, dans les dépenses du service commun de presse et d'information et dont la ventilation est donnée en annexe.

Paragraphe II

Le nombre des agents qui peuvent être rémunérés au cours de l'exercice 1960 à l'aide des crédits de personnel du service commun de presse et d'information est limité au chiffre de 130 suivant la répartition par catégories et par grades ci-dessous:

Catégories	Grades	Emplois
A	1	—
	2	2
	3	55
	4	
	5	
	6	
	7	
	8	
Total:		57
B	6	9
	7	
	8	
	9	
	10	
Total:		9
C	9	64
	10	
	11	
	12	
	13	
Total:		64
Total général:		130

TITRE II**Recettes****Paragraphe III**

Les contributions des États membres prévues à l'article 172 du traité de la Communauté sont fixées aux montants suivants ⁽¹⁾:

		Contributions supplémentaires pour 1960 Frb.	Contributions initiales pour 1960 Frb.	Nouveaux montants des contributions pour 1960 Frb.
Belgique	7,9 %	316.000	34.704.318	35.020.318
Allemagne (R.F.)	28,0 %	1.120.000	123.002.648	124.122.648
France	28,0 %	1.120.000	123.002.648	124.122.648
Italie	28,0 %	1.120.000	123.002.648	124.122.648
Luxembourg	0,2 %	8.000	878.590	886.590
Pays-Bas	7,9 %	316.000	34.704.318	35.020.318
100,0 %		4.000.000	439.295.170	443.295.170

Fait à Bruxelles, le 21 juin 1960

Le secrétaire général
CALMES

Par le Conseil
Le président
Eugène SCHAUS

⁽¹⁾ Les recettes propres de la Communauté restent inchangées

ANNEXE

**Répartition des crédits du service commun
presse et information**

(poste 4403 de la section III relative à la Commission)

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
		<i>Chapitre II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES</i>	
200		Personnel occupant un emploi permanent	
	2001	Traitements de base	23.369.160
	2002	Indemnités de résidence	3.224.085
	2003	Indemnités de séparation	3.421.710
	2004	Allocations familiales	1.753.157
	2005	Allocations scolaires	68.436
	2006	Couverture des risques de maladie et d'interventions chirurgicales, assurances-accidents	370.837
	2007	Contribution au régime de pensions	3.237.615
		Total de l'article 200	35.445.000
210		Allocations et indemnités diverses	
	2101	Allocations à la naissance, en cas de décès et secours extraordinaires	125.000
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	180.000
		Total de l'article 210	305.000
220		Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	
	2201	Personnel auxiliaire	125.000
	2202	Heures supplémentaires	125.000
		Total de l'article 220	250.000
		Total du chapitre II	36.000.000

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
		Chapitre III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	
300		Dépenses relatives aux immeubles	
	3001	Loyers relatifs aux immeubles	805.000
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	149.500
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	220.000
	3004	Assurances relatives aux immeubles, matériel et risques divers (sauf automobiles)	5.000
	3005	Aménagement et autres dépenses de bâtiments	39.500
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	25.000
		Total de l'article 300	1.244.000
310		Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	
	3101	Renouvellement des machines de bureau	
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	12.500
	3103	Renouvellement des installations techniques	12.500
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	20.000
		Total de l'article 310	45.000
320		Dépenses diverses de fonctionnement des services	
	3201	Papeteries et fournitures de bureau	280.000
	3202	Affranchissement et frais de port	
	3203	Télécommunications	2.100.000
	3204	Frais divers de recrutement du personnel (convocations, concours)	—
	3205	Frais bancaires	—
	3206	Bibliothèque (achats courants, reliures, frais d'entretien)	3.000.000
	3207	Abonnements, journaux, périodiques, agences de presse	
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	66.000
		Total de l'article 320	5.446.000
330		Matériel de transport	
	3301	Renouvellement du matériel de transport	—
	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	45.000
	3303	Location et autres dépenses	—
		Total de l'article 330	45.000

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
340		Dépenses de publication et de vulgarisation	
	3401	Publications	
	3402	Journal officiel	
	3403	Dépenses d'information de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques	
		1. Foires et expositions	7.000.000
		2. Publications	9.000.000
		3. Radio — T.V. — Cinéma	4.000.000
		4. Stages et visites d'information	7.000.000
		5. Information syndicale	3.500.000
		6. Information agricole	1.500.000
		7. Information outre-mer	1.500.000
		8. Information universitaire	1.500.000
		9. Développement de l'esprit européen sur le plan national des six pays de la Communauté	10.000.000
		10. Divers	1.000.000
			46.000.000
350		Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonction, de la cessation des fonctions et des mutations	
	3501	Frais de voyage	30.000
	3503	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	1.970.000
	3504	Frais de déménagement	500.000
	3505	Indemnités journalières temporaires	500.000
		Total de l'article 350	3.000.000
360		Frais de mission et de déplacement	
	3602	Frais de mission du personnel	2.495.000
	3603	Indemnité forfaitaire de déplacement	305.000
		Total de l'article 360	2.800.000
370		Frais de réunion, honoraires d'experts et frais de justice	p. m.
380		Frais de réception et de représentation	200.000

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
500		Chapitre V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT	
		Dépenses d'équipement	
	5001	Achat de machines de bureau	120.000
	5002	Achat de mobilier	100.000
	5003	Achat de matériel et d'installations techniques	—
	5004	Achat de matériel de transport	—
	5005	Bibliothèque: constitution du fonds de bibliothèque	—
		Total de l'article 500	220.000
800		Chapitre VIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS	
		Dépenses imprévues	—
		Total général	95.000.000

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL

INFORMATIONS

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE pour l'exercice 1960

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

vu les dispositions du traité et notamment son article 203,

vu le projet de budget supplémentaire de la Communauté pour l'exercice 1960 établi par le Conseil le 11 mai 1960 et transmis à l'Assemblée parlementaire européenne par lettre du président en date du 13 mai 1960,

vu la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne en date du 18 mai 1960,

considérant que l'Assemblée parlementaire européenne n'a proposé aucune modification au projet dont elle a été saisie,

constate que le budget supplémentaire de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1960 est arrêté comme suit:

TITRE I

Dépenses administratives

Paragraphe I

Les dépenses autorisées sont fixées pour chacune des institutions aux montants suivants:

	Dépenses supplémentaires Frb.	Dépenses initialement autorisées Frb.	Nouveaux totaux des dépenses Frb.
Section I: Assemblée parlementaire européenne	—	61.953.667	61.953.667
Section II: Conseil	—	59.597.500	59.597.500
Section III: Commission	8.000.000	1.380.730.750	1.388.730.750
Section IV: Cour de justice	—	18.908.333	18.908.333
Total	8.000.000	1.521.190.250	1.529.190.250

L'utilisation des crédits supplémentaires ne peut être effectuée que conformément à la répartition par chapitres, articles et postes figurant comme suit:

SECTION III

COMMISSION

CHAPITRE IV

Dépenses communes à plusieurs institutions

(Quote-part de la C.E.E.)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits supplémentaires pour l'exercice 1960	Crédits autorisés pour l'exercice 1960	Nouveau total des crédits
440	4403	SERVICES COMMUNS AUX TROIS EXÉCUTIFS Service commun d'information	8.000.000	30.000.000	38.000.000 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ces crédits représentent la quote-part de la C.E.E., soit 40%, dans les dépenses du service commun de presse et d'information et dont la ventilation est donnée en annexe.

Paragraphe II

Le nombre des agents qui peuvent être rémunérés au cours de l'exercice 1960 à l'aide des crédits de personnel du service commun de presse et d'information est limité au chiffre de 130 suivant la répartition par catégories et par grades ci-dessous:

Catégories	Grades	Emplois
A	1	—
	2	2
	3	55
	4	
	5	
	6	
	7	
	8	
Total:		57
B	6	9
	7	
	8	
	9	
	10	
Total:		9
C	9	64
	10	
	11	
	12	
	13	
Total:		64
Total général:		130

TITRE II

Recettes

Paragraphe III

Contributions des États membres destinées à faire face aux dépenses administratives de la Communauté conformément à l'article 200, paragraphe 1 du traité C.E.E. (1):

		Contributions supplémentaires pour 1960 Frb.	Contributions initiales pour 1960 Frb.	Nouveaux montants des contributions pour 1960 Frb.
Belgique	7,9 %	632.000	80.349.472	80.981.472
Allemagne (R.F.)	28,0 %	2.240.000	284.782.936	287.022.936
France	28,0 %	2.240.000	284.782.936	287.022.936
Italie	28,0 %	2.240.000	284.782.936	287.022.936
Luxembourg	0,2 %	16.000	2.034.164	2.050.164
Pays-Bas	7,9 %	632.000	80.349.472	80.981.472
	100,0 %	8.000.000	1.017.081.916	1.025.081.916

Fait à Bruxelles, le 21 juin 1960

Le secrétaire général
CALMES

Par le Conseil
Le président
Eugène SCHAUS

(1) Les recettes propres de la Communauté ainsi que les recettes provenant des contributions des États membres destinées à faire face aux dépenses de Fonds social européen conformément à l'article 200, paragraphe 2, du traité C.E.E. restent inchangées.

ANNEXE

**Répartition des crédits du service commun
presse et information**

(poste 4403 de la section III relative à la Commission)

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
		<i>Chapitre II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES</i>	
200		Personnel occupant un emploi permanent	
	2001	Traitements de base	23.369.160
	2002	Indemnités de résidence	3.224.085
	2003	Indemnités de séparation	3.421.710
	2004	Allocations familiales	1.753.157
	2005	Allocations scolaires	68.436
	2006	Couverture des risques de maladie et d'interventions chirurgicales, assurances-accidents	370.837
	2007	Contribution au régime de pensions	3.237.615
		Total de l'article 200	35.445.000
210		Allocations et indemnités diverses	
	2101	Allocations à la naissance, en cas de décès et secours extraordinaires	125.000
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	180.000
		Total de l'article 210	305.000
220		Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	
	2201	Personnel auxiliaire	125.000
	2202	Heures supplémentaires	125.000
		Total de l'article 220	250.000
		Total du chapitre II	36.000.000

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
300		<i>Chapitre III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</i>	
		Dépenses relatives aux immeubles	
	3001	Loyers relatifs aux immeubles	805.000
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	149.500
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	220.000
	3004	Assurances relatives aux immeubles, matériel et risques divers (sauf automobiles)	5.000
	3005	Aménagement et autres dépenses de bâtiments	39.500
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	25.000
		Total de l'article 300	1.244.000
310		Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	
	3101	Renouvellement des machines de bureau	
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	12.500
	3103	Renouvellement des installations techniques	12.500
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	20.000
		Total de l'article 310	45.000
320		Dépenses diverses de fonctionnement des services	
	3201	Papeteries et fournitures de bureau	280.000
	3202	Affranchissement et frais de port	
	3203	Télécommunications	2.100.000
	3204	Frais divers de recrutement du personnel (convocations, concours)	—
	3205	Frais bancaires	—
	3206	Bibliothèque (achats courants, reliures, frais d'entretien)	3.000.000
	3207	Abonnements, journaux, périodiques, agences de presse	
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	66.000
		Total de l'article 320	5.446.000
330		Matériel de transport	
	3301	Renouvellement du matériel de transport	—
	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	45.000
	3303	Location et autres dépenses	—
		Total de l'article 330	45.000

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
340		Dépenses de publication et de vulgarisation	
	3401	Publications	
	3402	Journal officiel	
	3403	Dépenses d'information de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques	
		1. Foires et expositions	7.000.000
		2. Publications	9.000.000
		3. Radio — T.V. — Cinéma	4.000.000
		4. Stages et visites d'information	7.000.000
		5. Information syndicale	3.500.000
		6. Information agricole	1.500.000
		7. Information outre-mer	1.500.000
		8. Information universitaire	1.500.000
		9. Développement de l'esprit européen sur le plan national des six pays de la Communauté	10.000.000
		10. Divers	1.000.000
			46.000.000
350		Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonction, de la cessation des fonctions et des mutations	
	3501	Frais de voyage	30.000
	3503	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	1.970.000
	3504	Frais de déménagement	500.000
	3505	Indemnités journalières temporaires	500.000
		Total de l'article 350	3.000.000
360		Frais de mission et de déplacement	
	3602	Frais de mission du personnel	2.495.000
	3603	Indemnité forfaitaire de déplacement	305.000
		Total de l'article 360	2.800.000
370		Frais de réunion, honoraires d'experts et frais de justice	p. m.
380		Frais de réception et de représentation	200.000

Art.	Postes	Intitulés des chapitres, articles et postes	Crédits pour l'exercice 1960
500		<i>Chapitre V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT</i>	
		Dépenses d'équipement	
	5001	Achat de machines de bureau	120.000
	5002	Achat de mobilier	100.000
	5003	Achat de matériel et d'installations techniques	—
	5004	Achat de matériel de transport	—
	5005	Bibliothèque: constitution du fonds de bibliothèque	—
		Total de l'article 500	220.000
800		<i>Chapitre VIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS</i>	
		Dépenses imprévues	—
		Total général	95.000.000

**EXTRAIT DU CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

N° de réf:

Prix

		NF	Frb.
a) Éditions périodiques			
—	Bulletin de la Communauté économique européenne <i>Publication mensuelle éditée en français, allemand, italien, néerlandais, anglais et espagnol</i>		
	Prix au numéro	2,—	20,—
	Abonnement annuel (1960)	19,60	200,—
—	Graphiques et notes rapides sur la conjoncture dans la Communauté <i>Publication mensuelle bilingue (français/italien)</i>		
	Abonnement annuel (1960)	24,70	250,—
b) Éditions non périodiques			
2073	Premier Rapport général sur l'activité de la Communauté (du 1 ^{er} janvier au 17 septembre 1958), 156 pages	5,90	60,—
2074	Exposé sur la situation sociale dans la Communauté (annexe au Premier Rapport général), 129 pages	—	—
2178	Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (du 18 septembre 1958 au 20 mars 1959), 155 pages	4,90	50,—
2241	Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Com- munauté, 137 pages	4,90	50,—
2084	L'évolution récente de la situation économique, 67 pages	3,40	35,—
2079	Rapport sur la situation économique dans les pays de la Communauté (<i>reliure pleine toile</i>), 608 pages	19,60	200,—
2081	Document de travail sur la situation de l'agriculture dans la Communauté, 50 pages	4,40	45,—
2232	Répertoire des organisations agricoles non gouvernementales groupées dans le cadre de la C.E.E., 170 pages	5,90	60,—

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.